

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 106594 - Fin de la première partie et fin de la seconde partie du Pèlerinage

---

### question

Quand prend fin la première partie du Pèlerinage et quand prend fin sa seconde partie?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, les rites à observer au cours du jour du Sacrifice sont un nombre de trois, à savoir la lapidation de la Djamra al-Aqaba, le rasage ou la diminution des cheveux et la circumambulation principale et la marche, au cas on ne l'aurait pas faite à la suite de la circumambulation de l'arrivée. Le pèlerin ayant opté pour le tamatou ou le quiran y ajoute l'égorgeage d'un sacrifice. Celui qui suit l'option tamataou ajoute une marche après la circumambulation principale

Deuxièmement, l'accomplissement des rites doit se faire selon cet ordre: lapidation, rasage ou diminution des cheveux, circumambulation suivie de la marche. Voilà la meilleure manière de faire pour se conformer à la pratique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). En effet, ce dernier lapida puis il égorga son sacrifice puis se rasa la tête puis Aïcha le parfuma avant qu'il ne se rendît à la Maison. Interrogé sur l'ordre suscité pour savoir s'il faut s'y conformer strictement ou s'il est possible de l'inverser. Il (le Prophète) expliqua qu'il n'y avait pas d'inconvénient à l'inverser.

Troisièmement, l'accomplissement de deux des rites autre que le rasage marque la fin de la première partie du pèlerinage et permet au pèlerin de faire tout ce qui lui avait été interdit à l'exception d'entretenir un rapport intime avec sa femme. Quand il aura accompli les trois rites,

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

tout ce qui lui avait été interdit, lui devient permis y compris le rapport intime avec sa femme. Des hadiths abondants confirment ce que nous venons d'affirmer.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons

La Commission permanente pour les recherches scientifiques et la consultance

Fatwa de la Commission permanente, 11/349